

MAIRIE CHEDIGNY

Compte rendu de la séance du lundi 17 janvier 2022

Date de convocation : jeudi 13 janvier 2022

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10 **votants** : 10

Secrétaire de la séance : Isabelle BÉJANIN

Présents : Pascal DUGUÉ, Isabelle BÉJANIN, François RODE, Laurent FAUVEL, Monique BOITARD, Jean-François CHANDELLIER, Guillaume CHEVRÉ, Céline DIERIC, Murielle JACQUES, Pierre LOUAULT

Représentés :

Excusés : Valéry BOUÉ, Bertrand CARDON, Claire LEVIEUX, Nicole PERRIER

Absents :

Ordre du jour:

- loyer logement du 7 place de l'église
- tarifs location des couverts de la salle des fêtes
- utilisation de la salle des fêtes dans le cadre de résidences d'artistes
- installation d'un dos d'âne aux Minées

Questions diverses :

- Accès au jardin du presbytère
- Repas des aînés ou distribution de chocolats
- Date des prochaines réunions du Conseil Municipal
- Demandes de parrainage pour les élections présidentielles

Délibérations du conseil:

LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL 7 PLACE DE L'EGLISE (DE 2022 001)

Monsieur le Maire demande aux membres présents de déterminer le montant du loyer et de la caution concernant le logement au 7 place de l'église d'une surface de 55.50 m², totalement rénové en 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le montant du loyer mensuel du logement au 7, place de l'église à 440 € par mois hors charges,

FIXE le montant de la caution à 440 €,

DIT que ce montant sera révisé tous les ans et suivra l'augmentation de l'indice INSEE,

DIT qu'un bail va être rédigé en ce sens,

AUTORISE le Maire à signer le bail et tous documents se rapportant à ce dossier.

TARIFS LOCATION DE LA VAISSELLE DE LA SALLE DES FETES (DE 2022 002)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs de location de la vaisselle de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs de location de la vaisselle de la salle des fêtes comme ci-dessous :

À l'unité :

Couvert	0,10 € x 4 = 0,40 €
Verre	0,15 € x 3 = 0,45 €
Assiette	0,15 € x 3 = 0,45 €
Tasse	0,10 € x 1 = 0,10 €
Soucoupe	0,10 € x 1 = 0,10 €
TOTAL GENERAL	= 1,50€ (couvert complet)

Le couvert complet avec 3 assiettes - 3 verres - 1 tasse et soucoupe - 1 cuillère à soupe - 1 cuillère à dessert - 1 fourchette et 1 couteau soit un total de 1,50 €.

DIT que la mise à disposition des pichets- plateaux- saladiers et plats est gratuite.

UTILISATION DE LA SALLE DES FETES DANS LE CADRE DE RESIDENCES D'ARTISTES (DE 2022 003)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les conditions de mise à disposition de la salle des fêtes dans le cadre de résidences d'artistes.

Les résidences d'artistes ont pour objet de permettre à des artistes de préparer un spectacle au sein d'une collectivité qui les accueille et en échange ils présentent leur spectacle à la fin du séjour aux habitants. Cet échange non marchand représente un moyen de permettre à la commune de mener sa politique culturelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

POUR : 9 voix

ABSTENTION : 1 voix

DECIDE de recevoir deux résidences d'artistes par année civile.

DIT que cet échange non marchand avec les artistes se traduit par une mise à disposition gratuite de la salle des fêtes.

DIT que les résidences d'artistes se déroulent entre 3 à 7 jours.

AUTORISE le Maire à signer les conventions pour la mise en oeuvre des résidences d'artistes et tout document se rapportant à ce dossier.

INSTALLATION DE BANDES RUGUEUSES AUX MINEES (DE 2022 004)

Monsieur le Maire évoque la circulation à grande vitesse des automobilistes aux Minées qui se dirigent vers la Champagne. Il propose à l'assemblée de mettre en place des bandes rugueuses sur cette route.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à installer des bandes rugueuses sur la route des Minées afin de réduire la vitesse des automobilistes qui se dirigent vers la Champagne.

AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

DECISION MODIFICATIVE 2021 N°2 : ESPACE DE JEUX (DE 2022 005)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2181 - 134 Prairie Humide	Installat° générales, agencements	-420.00	
2113 - 135 Espace de jeux	Terrains aménagés autres que voirie	420.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE la décision modificative telle que présentée ci-dessus.